



HAL
open science

Interdisciplinaire sciences santé (EDISS) - n° 205

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Interdisciplinaire sciences santé (EDISS) - n° 205. 2010, Université Claude Bernard Lyon 1 - UCBL. hceres-02035574

HAL Id: hceres-02035574

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035574v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n° 205
« Interdisciplinaire Sciences Santé »
de l'Université Lyon 1
Claude Bernard



2010



Membres du comité d'évaluation)

Président :

M. Michel FOUGEREAU, Université Aix-Marseille 2

Experts :

M. Julien ROYET, Université Aix-Marseille 2

M. Bernard SALLES, Université Toulouse 3

Mme Lilianne MANNING, Université de Strasbourg

M. Germain TRUGNAN, Université Paris 6

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Jacques BARATTI



Contexte général

L'aire géographique lyonnaise comporte une large diversité de laboratoires d'accueil de qualité dans le secteur des sciences de la vie et de la santé, qui comporte 4 ED dans ce domaine. C'est donc sur une partie de ce réseau de formation que s'appuie cette école doctorale EDISS, dont la dominante est la physiologie, dans un sens large, englobant les sciences du sport et certains aspects des sciences humaines et sociales relevant de la santé. Elle comporte également une composante de biochimie, en complémentarité avec l'ED 340 (Biologie Moléculaire Intégrative et Cellulaire - BMIC-). Largement ancrée dans le secteur hospitalier, et portée par l'Université de Lyon I, elle associe l'INSA, l'École vétérinaire de Lyon, et bénéficie du support des plates-formes de l'IFR 64. Elle est largement ouverte sur l'aire lyonnaise, avec des unités plus fondamentales sur La Doua et Gerland, les sites santé étant sur les pôles hospitaliers (EST et CHLS), et VetAgro Sup (anciennement Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon)

Elle comporte actuellement 320 doctorants et dispose d'un potentiel de formation de 210 HDR répartis sur 25 équipes d'accueil, dont 6 UMR CNRS et 6 unités l'INSERM. En outre on note une forte proportion d'EC soit 76 % des encadrants. Compte tenu de son profil de formation et de l'appartenance statutaire des encadrants, une proportion importante de doctorants (40 %) appartient au secteur professionnel médical, ce qui limite la taille des effectifs plus traditionnels et en facilite le financement. L'ED fait partie du collège doctoral placé sous l'autorité du PRES.

Le renouvellement demandé ne fait état que de modifications mineures.

Avis condensé

- Avis global :

Cette école doctorale, interdisciplinaire dans le large spectre des sciences de la vie et de la santé affiche la physiologie comme dénominateur commun, mais recouvre des domaines très différents, allant des aspects biologiques très fondamentaux jusqu'aux sciences sociales, incluant au passage les STAPS et les MASS. Elle est aussi très éclatée en termes d'implantation géographique. Enfin, sa population de doctorants est également très hétérogène puisque l'on compte environ 40 % de « professionnels » déjà engagés dans la vie active à côté d'étudiants « conventionnels ».

Globalement, elle possède des potentialités intéressantes, en particulier pour ce qui concerne l'assise de formation, mais le comité a relevé de gros dysfonctionnements qui en compromettent la bonne marche. Objectivement, l'équipe de direction, qui comporte, outre le directeur, un représentant de chacun des deux secteurs sciences et santé, une secrétaire à mi-temps et une chargée de mission chargée de l'insertion professionnelle, devrait constituer un outil efficace pour la gestion au quotidien. De fait, l'entrevue avec les doctorants a montré un déficit majeur de communication, à l'exception de la bonne disponibilité du secrétariat. Ces difficultés de communication semblent exister également avec les « encadrants ». Si le concours de recrutement semble se dérouler de façon satisfaisante, le suivi des doctorants est très insuffisant. Par ailleurs, si l'on ne tient pas compte de la présence d'une proportion importante de professionnels salariés, on constate qu'une fraction non négligeable de doctorants perçoit un financement très insuffisant, sans garantie d'engagement minimum sur les 3 ans de thèse, ce qui n'est pas conforme à la charte. Le conseil d'école n'est pas conforme à l'arrêté de 2006 car il est composé de 36 membres (la norme étant de 12 à 26), et ne comporte pas de membres extérieurs. En outre, on trouve les 7 responsables de masters, indiquant un fonctionnement de type ancien, resté centré sur les ex-DEA. Le taux d'encadrement reste encore trop élevé (7 % des HDR encadrent 3 doctorants ou plus). Il n'y a pas de réunion de rentrée, et le sentiment d'appartenance des doctorants à l'ED est faible, malgré l'existence de journées annuelles, mais auxquelles il n'y a pas d'obligation de participation.



- Point fort :
 - Organisation de modules d'insertion professionnelle bien intégrés dans le tissu des entreprises (DUOP et IRIS).
- Points faibles :
 - Insuffisance de communication entre l'équipe de direction tant avec les doctorants qu'avec les encadrants.
 - Suivi insuffisant du déroulement des thèses.
 - Composition du conseil non conforme à l'arrêté de 2006.
 - Taux d'encadrement encore trop élevé (7 % d'HDR encadrent 3 doctorants ou plus).
 - Non respect de la charte des thèses concernant l'obligation d'un financement assuré sur 3 ans, et garantissant un montant minimal.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : C
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : C
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : B

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B

- Recommandations pour l'établissement :

La nature très interdisciplinaire et hétérogène de cette école, aussi bien pour ce qui concerne l'éventail de formation que pour l'origine des doctorants peut poser des problèmes structurels de fonctionnement. Néanmoins des dysfonctionnements importants peuvent être corrigés, et la tutelle se doit d'y veiller. Le directeur doit être conforté dans son rôle fédérateur vis-à-vis des équipes d'accueil, qu'il convient de mieux informer sur ce que l'on attend des « encadrants ». La communication peu fluide est au cœur des difficultés, et doit aussi être améliorée en direction des doctorants. Cela peut commencer par une ré-institution de la réunion de rentrée pour les entrants en première année. Le suivi de thèse doit être formalisé, par exemple en mettant en place des comités de suivi de thèse, certes laissé à l'initiative des unités et équipes d'accueil, mais néanmoins contrôlé par la direction de l'ED, ne serait-ce que par la remise d'un court rapport annuel. La présence aux journées de l'ED devrait être rendue obligatoire, ce qui permettrait aux doctorants, outre l'entraînement à présenter leur travail à des non-spécialistes une meilleure interaction entre les membres de cette communauté que devrait être l'ED.



Sur le plan structurel, le conseil de l'école actuel est pléthorique, et doit être rendu conforme à l'arrêté de 2006. Il convient de veiller à l'application plus stricte de la charte des thèses, en particulier pour ce qui concerne le financement des doctorants. Enfin le site web doit être sérieusement révisé et régulièrement actualisé.

Avis détaillé

- Administration et moyens de l'ED :

L'ED est animée par une équipe de direction de 5 membres, comportant le directeur, un correspondant de chacun des 2 secteurs sciences et santé, une chargée de mission à l'insertion professionnelle et une secrétaire (mi-temps).

Le conseil scientifique et pédagogique est pléthorique et non conforme à l'arrêté de 2006 (36 membres alors qu'il devrait être limité à 26, avec une sous-représentation des doctorants, limitée à 4). Il se réunit une fois par an pour fixer les grandes lignes de politique générale, évaluer le bilan de l'année écoulée, et adopter les principaux postes de financement.

Un conseil restreint de 17 membres se réunit 3 fois par an. Il examine les dossiers de candidature, siège en jury pour l'attribution des allocations mises au concours, et se prononce sur les demandes de prolongation au-delà de la cinquième inscription.

La gestion au quotidien est assurée par l'équipe de direction qui se réunit plusieurs fois par semaine. On notera la présence (depuis 14 ans) d'une chargée de mission à l'insertion professionnelle, et d'une secrétaire à mi-temps (qui pourrait devenir à temps plein lors du prochain quadriennal). L'ED dispose de locaux propres de secrétariat. Elle dispose d'un budget de 30.000 €.

Il existe un site web, insuffisant de l'aveu du directeur, et qui devait être fortement amélioré en 2009-2010, un crédit représentant la moitié du budget de l'ED étant prévu pour cet exercice.

- Bilan quantitatif :

L'ED comporte actuellement 320 doctorants, pour 200 HDR. Le taux d'encadrement est théoriquement limité à 3, mais comporte de notables exceptions, certaines étant qualifiées de « culturelles ». Le rythme des soutenances est en moyenne de 60 par an. On note une forte disparité dans les durées de préparation des thèses, qui résulte de l'hétérogénéité des populations de doctorants. Si la durée moyenne des doctorants « classiques », titulaires d'une allocation reste dans les limites moyennes des sciences de la vie (environ 40 mois), celle des « professionnels », dont l'origine est soit du secteur hospitalier, soit de la filière STAPS (enseignants du secondaire) dépasse souvent 5 ans, ce qui paraît acceptable. La sélection des entrants relève de la prérogative des équipes d'accueil, le jury d'admission se limitant à auditionner les candidats à une allocation. Le niveau minimum exigé est une mention AB au master, le taux d'admission est d'environ 50 % (30 à 35 candidats pour 15 à 18 allocations annuelles).

- Encadrement et suivi :

Le taux d'encadrement est en principe limité à 3, sous le contrôle du conseil restreint, mais comporte visiblement nombre d'exceptions. L'ED n'intervient pas dans le suivi du travail de thèse, qui est entièrement dévolu aux équipes. L'autorisation de soutenance est subordonnée à la production de 2 publications de niveau international (ou à tout le moins acceptées). L'examen des statistiques jointes au dossier indique que ce critère est généralement rempli, mais on note toutefois quelques exceptions. Le postulant doit aussi avoir suivi au moins deux modules d'insertion professionnelle (20 h chacun), organisés par l'ED.

Le suivi de l'insertion professionnelle est pour l'instant essentiellement du ressort des équipes d'accueil.



- Financement des thèses :

En règle générale, tous les doctorants sont financés, mais parfois à des niveaux très insuffisants. Comme il a déjà été dit, une forte proportion est salariée (doctorants dits « professionnels », environ 40 % de l'effectif). La charte des thèses est théoriquement appliquée, mais l'engagement d'un financement minimum sur trois ans pour les doctorants « classiques » ne paraît pas systématiquement garanti.

- Formation :

En plus de leur travail au laboratoire, les doctorants doivent suivre des modules de formation, sans qu'il soit mentionné dans le dossier leur volume, en dehors de l'obligation des 2 modules d'insertion professionnelle, domaine dans lequel l'ED s'est investie, en s'appuyant sur les compétences d'une chargée de mission spécifique. Ils ont la possibilité de suivre la formation en expérimentation animale (niveau 1), ainsi que divers modules proposés par le collège doctoral, dans le cadre du PRES.

Chaque année est organisée une journée de l'ED au cours de laquelle les doctorants présentent leur travail (sur la base du volontariat) et il apparaît qu'environ 1/3 d'entre eux y participent. Ils ont également la possibilité de suivre un module de type « doctorales », organisé par l'Université.

- Ouverture nationale et internationale :

Le dossier est peu explicite sur l'ouverture nationale. Les effectifs comptent environ 30 % d'étrangers. On note 19 thèses en co-tutelle.

- Projet :

Le projet est globalement un renouvellement à l'identique.



Observations du Président)

Direction de la Recherche
et des Etudes Doctorales

Bâtiment Atrium
43, Bd du 11 Novembre 1918
69622 Villeurbanne cedex

Affaire suivie par : Mme De Saint Amand
Tél. : 04 72 44 80 01
Télécopie : 04 72 43 13 06
Courriel : mdidier@adm.univ-lyon1.fr

Villeurbanne, le 17 mai 2010

Monsieur le Directeur de la section
des formations et des diplômes

Réf. : DRED/DDSA/PF/VT/n°2010-58

Objet : réponse de la présidence de l'université Claude Bernard Lyon 1 au rapport du comité d'experts de l'Ecole Doctorale Interdisciplinaire Sciences – Santé EDISS (ED 205)

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance du rapport du comité d'experts concernant **l'Ecole Doctorale Interdisciplinaire Sciences – Santé EDISS (ED 205)** et l'avons transmis à son directeur, le Pr. D. REVEL, dont la réponse figure ci dessous.

Réponse au rapport d'évaluation 2010 de l'AERES

« La direction de l'école doctorale ED 205 (EDISS) a bien pris en compte les commentaires et recommandations du comité de visite portant sur les points principaux que sont :

- l'organisation d'une journée d'accueil des nouveaux doctorants*
- La mise en place par délégation aux unités pour lesquelles cela n'est pas encore en vigueur d'un comité de suivi de thèse, avec participation et retour à l'ED.*
- La mise en conformité du conseil de l'école par rapport à l'arrêté du 7 aout 2006.*

Sur ce point, le comité qualifie le conseil de pléthorique, ce qui apparaît effectivement dans le dossier papier remis à l'AERES, mais ceci n'est pas exact en pratique. En effet, une erreur dans le texte fait apparaître à deux reprises le nombre de représentants étudiants (au nombre de 4), le comité théorique est donc constitué de $36-4=32$ membres. En pratique dans la mesure où les 8 personnalités extérieurs n'ont pas été déterminées, le conseil de l'ED fonctionne en fait avec $32-8=24$ membres.

Nous avons néanmoins prévu de le redéfinir lors de la sa prochaine convocation (juin 2010) en plus proche adéquation avec l'arrêté du 7 aout 2006.

Pour ce qui concerne le contexte général du rapport et afin de comparer des situations comparables, nous avons repris le document adressé à chaque école doctorale en Avril 2010 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, document intitulé « Indicateurs de la formation doctorale ».

Dans ce document, notre école doctorale à été identifié par le MESR comme une ED pluridisciplinaire SHS-SDV avec trois autres écoles de la même vague de contractualisation (ED 502 : Biologie et Santé, ED 68 : Littératures, Culture et Sciences Sociales, et ED 476 : Neurosciences et Cognition). Il est à noter en complément des informations du rapport de l'AERES que parmi les 40% de doctorants professionnels, tous ne sont pas du domaine de la Santé, mais ces professionnels relèvent aussi de l'enseignement secondaire et de société de service.

Concernant l'avis global sur le rapport

L'équipe de direction constituée de cinq personnes comprend sur le papier une secrétaire à mi-temps (ce qui semble suffisant au comité AERES). En pratique cette personne consacre la totalité de son temps de travail à l'ED pénalisant ainsi le laboratoire ou elle devrait effectuer son autre mi-temps. Une lettre de demande d'un complément de poste pour l'ED (un demi-poste supplémentaire) a récemment été adressée au Président de l'université Claude Bernard Lyon 1 (établissement principal de rattachement de l'ED).

Concernant le financement des doctorants

Si l'on prend en compte le rapport du MESR sur les indicateurs de la formation doctorale réalisé à partir de l'enquête « Ecole doctorale » de février 2009 qui décrit la population des doctorants de la rentrée universitaire 2008-09 et les docteurs de l'année universitaire 2007-08 , le taux de financement de nos doctorants était de 78,8% par rapport au taux moyen de 62,1% des trois autres écoles doctorales du même domaine disciplinaire explicité plus haut.

D'autre part, aucun doctorant n'a été inscrit sans financement à la rentrée 2009 : le comité ne semble pas avoir noté, ou mis au crédit de la direction cette évolution favorable. Enfin l'engagement du financement sur une durée minimum de 3 ans est désormais requis à l'inscription depuis maintenant deux ans. »

En tant qu'établissement porteur de l'ED, l'université Lyon 1 a entendu les recommandations du comité.

Nous avons bien noté l'avis émis par le comité sur cette école doctorale, et avons examiné les points forts, les critiques et les recommandations qui sont énoncés dans le rapport.

Nous remercions le comité de visite pour la qualité de son rapport et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. COLLET', written over a horizontal line.

Lionel COLLET

<http://www.univ-lyon1.fr> ; téléphone : 04 72 44 80 00 ; télécopie : 04 72 43 10 20